

Madame Françoise Souliman
Préfet de Meurthe-et-Moselle
1 rue du Préfet Claude Erignac
54000 Nancy

Ref/N : 011-25 Branchements désordonnés de la fibre optique - Toul
Objet : Situation des branchements de la fibre optique sur la commune de Toul

Toul, le 30 janvier 2025

Madame le Préfet,

J'ai été alerté par le maire de Toul, Alde Harmand, du déploiement désordonné des branchements de la fibre optique et de câbles aériens sur les façades de la ville ainsi que de raccordements en violation de la réglementation en vigueur.

L'entreprise LOSANGE opère en tant que concessionnaire du Service Public régional et utilise le mode opératoire dit « STOC », qui délègue les raccordements finaux aux opérateurs commerciaux via des sous-traitants. Cependant, le déploiement de la fibre optique par LOSANGE, opérateur d'infrastructure (OI), en collaboration avec des opérateurs commerciaux (OC) et leurs sous-traitants, a donné lieu à des raccordements anarchiques. Ces branchements bafouent les prescriptions réglementaires en matière de dissimulation des réseaux, en particulier dans les périmètres protégés et détériorent le patrimoine communal.

Après plusieurs signalements auprès de LOSANGE SAS depuis le 27 septembre 2023, la mairie de Toul a imposé un devoir d'information, à l'avance, avant tout raccordement et en poursuivant les auteurs des infractions pour une parfaite remise en état des lieux (arrêté du maire de Toul pris le 8 février 2024). Malgré les mises en demeure adressés par la mairie à LOSANGE, ces pratiques illégales persistent et compromettent sérieusement l'esthétisme des lieux et la préservation du domaine public.

Depuis son courrier en date du 17 octobre 2023, LOSANGE dit intervenir auprès des OC pour les alerter en cas d'anomalies constatées. Ces derniers ont un délai de 30 jours pour intervenir à nouveau à compter de la notification. Si l'OC n'intervient pas dans ce délai, LOSANGE est libre d'intervenir en refacturant les travaux réalisés ensuite à l'OC. Cependant, ces efforts n'ont pas permis de stopper les pratiques dommageables des opérateurs et sous-traitants.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Dominique POTIER

Député de Meurthe-et-Moselle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Malgré diverses alertes adressées à l'ARCEP, à la région Grand Est, à l'Association des Maires de France, Sites & Cités Remarquables de France et à l'AVICCA par le maire de Toul, les résultats demeurent actuellement insuffisants.

Dans ce cadre, l'engagement d'un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes sous votre autorité permettrait de :

- Renforcer les obligations des opérateurs commerciaux en matière de respect des réglementations locales et des périmètres protégés
- D'accélérer la mise en place de régulations efficaces afin de garantir des raccordements conformes aux normes esthétiques et patrimoniales.

Je ne doute pas que vous serez sensible à cette demande afin que la mairie de Toul obtienne des actions concrètes.

Je vous prie de croire, Madame le Préfet, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

B. L. A. v. s. ,

Dominique Potier

Une copie a été adressée à :

- **Olivier Corolleur**, Directeur général de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.
- **Franck Leroy**, Président de la Région Grand Est.
- **Alde Harmand**, Maire de Toul.
- **David Lisnard**, Président de l'Association des Maires de France et des Intercommunalités
- **Rose-Marie Falque**, Présidente de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle.